

SEJOUR de SKI

Un séjour de ski est proposé en Haute-Savoie dans le cadre de l'Association Sportive, **du samedi 04 février 2017 13h30 au dimanche 12 février 2017 au matin** (7 jours de ski).

Ce stage est ouvert aux garçons et aux filles de 7 à 17 ans dans la limite des 50 places disponibles, quel que soit le niveau de SKI (du débutant au skieur confirmé), avec priorité aux élèves de Saint-Jean de Passy /NDGP et, parmi eux, aux anciens stagiaires (jusqu'au 19 octobre).

Le prix du séjour est fixé à **1075 €** et inclus :

- Voyage aller-retour en car ; prise en charge au collège et arrivée à la porte du chalet
- Hébergement en pension complète au pied des pistes : Chalet « La Ruche » Col de la Croix Fry (1477m)
- Forfait « remontées mécaniques » sur deux stations : LA CLUSAZ (1100 - 2600m) et MANIGOD (1350 - 2400m)
- Ski avec moniteurs ASSJP et cours avec moniteurs ESF.
- Passage de tests ESF ; étoiles, flèche, chamois (record avec remise des insignes correspondants).
- Participation à une compétition : coupe ASSJP organisée par l'ESF.
- Activités extérieures annexes : patinoire – luge – sortie raquettes nocturne.
- Matériel d'animation à libre disposition et en nombre.
- Location de skis et chaussures dans le chalet.
- Soirées à thème.
- Assurance complémentaire couvrant tous les risques inhérents au séjour.

La direction effective du stage sera assurée par Monsieur Arnaud GAUNET professeur d'EPS qui se charge également de recruter l'encadrement.

Si vous avez des questions spécifiques à l'activité, voici le mail du responsable : a.gaunet@saintjeandepassy.fr

Pour nous permettre de confirmer aux prestataires de service la mise en place du séjour, un nombre minimum de pré-inscriptions est nécessaire avant le 15 novembre 2016. Si le nombre de candidatures à cette date s'avérait insuffisant, le séjour serait purement et simplement annulé. Dans le cas contraire, les élèves seront invités à compléter leur dossier d'inscription avant la réunion préparatoire (en janvier) et les candidats non retenus seront placés sur une liste d'attente.

Nous prions les parents de élèves intéressés par ce séjour de ski de bien vouloir joindre au bulletin ci-dessous un acompte de **500 €** (par chèque à l'ordre de l'Association Sportive St Jean de Passy).

Cet acompte sera bien entendu remboursé si nous ne pouvons donner suite à votre inscription (en cas d'annulation ou de surnombre).

Serge Plasterie
Secrétaire Général des Sports

BULLETIN A REMETTRE AU SECRETAIRE GENERAL DES SPORTS ou à l'ACCUEIL de SJP

J'autorise mon fils (ma fille), à participer au séjour de SKI

NOM : PRENOM :

CLASSE : DATE DE NAISSANCE : MAIL : @

TEL : Niveau de ski :

TEL PORT. MERE TEL PORT. PERE

SIGNATURE DES PARENTS :